

Comité permanent des finances

Objet : Plan d'action économique de 2015

Synopsis

Ces recommandations sont le fruit de consultations menées auprès des électeurs de Calgary-Centre qui ont écrit pour communiquer leurs recommandations pour le Plan d'action économique de 2015. Les trois recommandations que je veux communiquer sont les suivantes : bonifier le crédit d'impôt pour la condition physique et les activités récréatives des enfants; accorder un crédit du loyer fédéral pour l'expansion de l'aéroport international de Calgary; et améliorer l'équité fiscale pour le secteur du golf du Canada.

Première recommandation

Situation : À l'heure actuelle, les parents qui divorcent et partagent leur temps avec leurs enfants ne reçoivent pas le même crédit d'impôt pour la condition physique et les activités récréatives des enfants. Par exemple, si c'est le parent gagnant le revenu le plus élevé qui s'occupe des enfants durant l'été et les place dans un camp d'été, le parent ayant le revenu le moins élevé peut réclamer le crédit d'impôt sans avoir réellement payé l'inscription au camp. Et c'est le cas même si le parent au revenu le plus élevé gagne juste un peu plus que le parent au revenu moins élevé.

Recommandation : Autoriser l'un ou l'autre des parents à réclamer le crédit d'impôt pour la garde et la condition physique des enfants, jusqu'au maximum autorisé par enfant, pour le parent qui a effectivement payé l'activité ou le service.

Deuxième recommandation

Situation : L'aéroport international de Calgary (YYC) réalise actuellement l'un des plus gros projets de construction du Canada. Le programme d'expansion de l'aéroport, d'une valeur de 2,5 milliards de dollars, comprend la construction d'un nouveau terminal international avec 22 nouvelles portes et d'une nouvelle piste d'atterrissage parallèle qui fait partie des plans d'expansion à long terme de l'aéroport depuis plus de 40 ans, c'est-à-dire à l'époque où l'aéroport était géré par Transports Canada. Le loyer foncier payé au gouvernement fédéral s'élève à 736 millions de dollars, somme qui constitue totalement une dette pour l'aéroport.

Recommandation : Créer un crédit de loyer fédéral sur 20 ans (2016-2035) pour permettre le recouvrement du coût de 736 millions de dollars de la quatrième piste; par le truchement d'un amendement au bail foncier fédéral débutant en 2016. Le crédit de loyer serait appliqué en totalité à la réduction de la dette.

Troisième recommandation

Situation : Par suite d'une réforme fiscale de 1971, l'Agence du revenu du Canada ne permet pas aux gens d'affaires de déduire les dépenses qu'ils assument lorsqu'ils invitent

des clients sur un terrain de golf. Les exploitants des 2 300 terrains de golf du Canada, dont la plupart sont de petits entrepreneurs, estiment ne pas pouvoir faire concurrence sur un pied d'égalité à tous les autres secteurs auxquels l'ARC autorise la déduction de cette catégorie de dépenses. Avec le temps, l'injustice de cette mesure discriminatoire contre l'industrie du golf prend de plus en plus d'importance.

Recommandation : Permettre aux gens d'affaires qui invitent des clients sur des terrains de golf à réclamer ces dépenses au titre de l'impôt sur le revenu, comme peuvent le faire les autres secteurs du divertissement.